



Compte rendu de la CAPD du mardi 24 janvier 2017



L'IA-DASEN retenu par d'autres obligations était absent.

Bonification au titre du handicap :

1 seul avis favorable donné par le médecin de prévention sur 7 demandes

Les refus ont été justifiés pour les motifs suivants : demande qui ne relève pas du handicap, demande qui relève du rapprochement de conjoint/ du domicile personnel ou familial, absence d'éléments médicaux)

Permutations informatisées : validation des barèmes

L'administration a présenté quelques modifications dans les barèmes communiqués dans les documents de travail : une annulation ; la prise en compte de points omis pour une collègue.

Confirmation de non cumul des points pour la résidence de l'enfant et des points rapprochement de conjoint et points enfant (1 situation).

3 demandes ont été annulées car les justificatifs n'ont pas été transmis malgré plusieurs rappels des services de la DSDEN.

Une demande tardive, hors cadre des situations pouvant être prises en compte mais relevant d'une situation sociale, est intégrée au document. Le barème correspondant extrêmement bas n'impactant pas les résultats pour les permutations, les représentants du SNUipp-FSU des Landes ne s'y sont pas opposés mais on fait la remarque que cela devrait être permis pour toute demande similaire qui serait faite. Ils seront s'en souvenir les prochaines années.

Les résultats seront connus le 6 mars.

Les possibilités de satisfaction des vœux dépendront du cadrage académique, des départs à la retraite et du volant de PES (volant sûrement similaire à celui de l'an passé au niveau académique).

Les intéressés recevront une notification.

Questions diverses

- ❖ Communes à plusieurs organisations syndicales

Nombre EVS/AVS (SNUipp-FSU et SE-UNSA) :

Pas de réponse sur cette instance. Ce sera communiqué par mail aux organisations syndicales.

Pas de situation en attente grave.

Le SE-UNSA demande de revoir les critères d'attribution notamment en rapport aux écoles sur plusieurs sites.

L'administration indique que la dotation sera connue en fin d'année. Il faut donc attendre pour faire un GT sur ce sujet.

Taux de remplacement (SNUipp-FSU et SE-UNSA) :

Novembre 99,63 %, Décembre 98,59 %, Janvier estimation à 95 % environ

Inspections en rapport avec la mise en œuvre du PPCR (SNUipp-FSU et SNUDI-FO) :

Inspections en priorité des échelons 6 et 8 :

156 inspections sont à faire avant la fin de l'année scolaire sur l'ensemble du département.

Une trentaine par circonscription sur Mimizan-Pays de Born, Mont de Marsan- Sud Chalosse, et Dax-Centre Landes. Une bonne quinzaine (par circo) sur 3 autres circonscriptions et 5 (par circo) sur les dernières.

Les T2 ne seront pas forcément inspectés cette année. Ils pourront éventuellement bénéficier d'un accompagnement. S'ils sont notés, la note n'aura de toute façon pas d'incidence.



- ❖ Posées par une seule organisation syndicale



Création d'un comité de « pilotage » ULIS (SE-UNSA)

M. Duval précise qu'il ne s'agit pas d'un groupe de pilotage (le pilotage étant de sa responsabilité) mais de suivi. Ayant partagé le département en 4 secteurs, le comité sera composé d'un coordonateur ULIS-Ecole et d'un coordonateur ULIS-Collège par secteur, un directeur d'école, un principal, et l'équipe de circo ASH.

Ce comité aura pour objectif de construire un tableau de bord avec des indicateurs.

Il se réunira 2/3 fois dans l'année, hors temps scolaire a priori.

Un appel à candidature a été lancé à l'issue de la 1^{ère} journée d'étude, dont le compte-rendu est publié sur le site de la DSDEN. Seulement la moitié des membres pourvus à l'heure actuelle.

La composition du comité sera annoncée lors de la 2^{ème} journée d'étude prévue en mars.

A l'interrogation du SNUipp-FSU sur le fait que cela se fasse hors temps scolaire et nécessite un défraiement, M. Duval indique que ce serait dans le PAF pour l'année prochaine. Si cela pose problème cette année parce qu'il n'y a pas le budget, il fera une invitation et non une convocation.

Nombre de candidats au CAFIPEMF : (SE-UNSA) 10

Remplacement de M. De Cecco à la circonscription de Mimizan : (SE-UNSA)

Mme Stratakis, directrice d'école du 64 et admissible au concours d'IEN, fait fonction.

Nombre de PES en difficulté (SE-UNSA) : 5 PIFIR ont été mis en place.

Parmi ces collègues, 1 serait sur la voie de la démission.

Le SNUipp-FSU rappelle les conditions difficiles d'entrée dans le métier, particulièrement cette année à l'ESPE. Il ne manquera pas de le rappeler lors du conseil de formation.

Demande d'information sur les modalités de ré-intégration anticipée dans un cas de détachement. (SE-UNSA) :

La règle est la perte du poste et le retour sur un poste au plus proche. Si le poste est vacant, pour l'administration cela pourrait se faire avec une sorte de priorité sauf s'il y a fermeture ou si réservé pour un stagiaire.

Le SNUipp-FSU rappelle que cela ne doit pas contrevenir aux règles du mouvement.

Elaboration de projet d'école (SNUDI-FO) :

Quid des ordres de mission ? des frais ? Dénonciation de réunions pour mettre en commun ceux qui est fait dans les écoles. Pourquoi un seul collègue plutôt que tous ? Le volant horaire est sous estimé a priori.

M. Weber indique que c'est à voir avec chaque circo. On a dégagé des heures dans le PAF.

M. Petitcolin demande de prendre rendez-vous à la fin de la procédure pour constater si le document à compléter est si long à renseigner.

LSU (SNUDI-FO) : suite à la lettre de FO au cas où les enseignants n'utiliseraient pas le LSU.

L'administration reconnaît que l'outil n'est pas opérationnel et qu'elle n'exercera évidemment pas de pression à l'encontre des personnels sur cette mise en place pour le moins chaotique à tous les niveaux.

Le SNUipp-FSU rappelle qu'il a demandé un moratoire sur cette mise en place du LSUN, et que si cette instance n'est pas le lieu de ce débat, il espère que les IEN et l'administration appuieront cette demande au bon endroit.

PAF/GAIA (SNUDI-FO) : Cas de ceux qui ne sont pas arrivés à s'inscrire.

L'administration précise qu'après plusieurs campagnes et prise de relais par les MAI, il resterait 5/6 non inscrits. Une vérification sera faite auprès des circonscriptions.



Indemnités péri-éducatives (SNUDI-FO) : quelle enveloppe budgétaire ?

M. le secrétaire général indique que l'enveloppe sera connue vers avril.

M. Weber précise qu'elle est peu importante qu'elle sert à rémunérer quelques activités en présence d'élèves. On attribue quelques IPE aux bénévoles de l'USEP.

Demande de temps partiel (SNUipp-FSU) :

Le SNUipp-FSU a porté la défense d'un dossier dont la quotité de 80% avait été refusée par l'administration depuis le mois de novembre. Après plusieurs interventions et recours, l'administration a enfin décidé de donner une suite favorable.

Indemnisation de déplacements (SNUipp-FSU) (quelques cas individuels):

Comment et quand seront-ils régularisés ?

Réponse négative de l'administration car elle n'a pas de budget.

Pour le SNUipp-FSU cela suffit. Il n'est plus possible de compter sur la seule bonne volonté et le professionnalisme des collègues. Ceci ne doit pas devenir la règle de fonctionnement. Une invitation ne peut pas se substituer à une convocation, valant ordre de mission avec défraiement.

Les IEN reconnaissent aussi que cela devient de plus en plus problématique.

Fonctionnement de la commission de réforme (SNUipp-FSU)

Depuis 2008, la nouvelle réglementation impose moins de réunion : uniquement si l'administration ne peut se prononcer sur l'imputabilité au service.

Les dossiers sont souvent tranchés en amont par le comité médical départemental (en 2015 : 6 dossiers ; en 2016 : 5 dossiers).

Situation de l'IME du CDE de Mont de Marsan (SNUipp-FSU)

Comment est traitée cette situation ? Quelle est la réorganisation prévue ou à l'oeuvre ?

M. Duval indique repositionner l'équipe dans une approche aujourd'hui apaisée.

Une convention, qui faisait défaut jusqu'à présent, sera signée en février qui inscrit le co-pilotage de l'unité d'enseignement par l'IME et l'IEN-ASH.

ITEP (SNUipp-FSU) :

Est-ce que les créations de places annoncées l'an dernier par l'ARS sont effectives ? :

M. Duval signale que cela n'a pas été confirmé.

Aujourd'hui, 143 élèves sous notification de la CDAPH sont en attente d'une place dans le médico-social (contre 90 l'an dernier) [!!!]

Etat des RASED (SNUipp-FSU) :

Pour M. Duval, tous les postes E et G sont pourvus en RASED. Il reste 4 postes vacants de psychologue scolaire. Il y a un déficit de ressource en la matière d'où la difficulté à les pourvoir. 3 collègues en formation DEPS.

Pour pallier à ce déficit, il est envisagé d'abonder les enveloppes des circonscriptions concernées pour permettre aux psychologues d'aller assurer les urgences de bilans de manière prioritaire. Cela ne fonctionnerait pas dans une circonscription. Dans ce cas, il serait envisagé de demander l'intervention de psychologues d'autres circonscriptions en HSE (fin janvier/début février pour le retour des vacances de février ?)

M. Duval suggère une remise à plat de tous les secteurs de RASED à réfléchir en 2017-2018, en lien avec les pôles ressources et les maîtres surnuméraires.

Le SE-UNSA est favorable à ce redécoupage et souhaite y être associé.

Le SNUipp-FSU évoque la mise à découvert du RASED de Mont de Marsan, grandement préjudiciable aux suivis d'élève en cours, par la fonction d'enseignant référent.

M. Duval affirme qu'il a effectivement donné cette priorité à pourvoir le poste d'enseignant référent.